

---

**De :** scot [<mailto:scot@pays-stmalo.fr>]

**Envoyé :** vendredi 9 février 2018 14:30

**À :** [valerie.nagadlenoir@beaussais.bzh](mailto:valerie.nagadlenoir@beaussais.bzh)

**Cc :** direction <[direction@pays-stmalo.fr](mailto:direction@pays-stmalo.fr)>

**Objet :** RE: MAIRIE BEAUSSAIS-SUR-MER / Déclaration de projet PA Coutelouche

Madame bonjour,

Je ne pourrai pas être présente à la réunion d'examen conjoint pour le PA de Coutelouche et vous prie de bien vouloir m'excuser lors de la réunion.

A la lecture du dossier, je souhaitais néanmoins vous soumettre les observations suivantes :

- Le SCoT des Communautés du pays de Saint-Malo a été approuvé le 8 décembre 2017. Il conviendrait de modifier ce point (pages 4 et 13). Ce dernier identifie le PA de Coutelouche comme site d'activités structurant à vocation mixte ou non précisée, avec un potentiel de création ou d'extension à court terme de 4 hectares.
- Orientation d'aménagement du projet : pour être compatible avec les objectifs du SCoT récemment approuvé (cf objectifs 36 à 39), il conviendrait de rechercher :
  - L'optimisation foncière en favorisant l'absence de limitation d'emprise au sol, en évitant les délaissés dans l'organisation de la zone (s'assurer que le règlement de la zone Uy ne limite pas l'emprise au sol) voire en mutualisant les aires de stationnement,
  - L'intégration de cette extension du parc d'activités par l'élaboration d'un véritable projet urbain intégrant les notions suivantes : optimisation foncière, accessibilité adaptée (connexion aux voiries existantes en assurant la sécurité des accès piétons et cycles, penser aux connexions avec desserte transport en commun/liaisons douces), intégration paysagère (intégrer la végétation existante dans la réflexion) et gestion des eaux pluviales.
- A noter également que les logements de gardiennage ne sont pas autorisés au sein des sites structurants identifiés au SCoT comme le PA de Coutelouche (s'assurer que le règlement de la zone Uy n'autorise pas la construction de logements de gardiennage).

Je me tiens bien entendu à votre disposition pour des compléments d'information ou si votre prestataire souhaite me contacter.

Bien cordialement

**Josépha ROUGER**

Chargée de mission SCoT

P.E.T.R. du Pays de Saint-Malo

23 avenue Anita Conti

35400 SAINT-MALO

Tél : 02.99.21.17.27 – [www.pays-stmalo.fr](http://www.pays-stmalo.fr)

---

**De :** Valérie NAGAD-LENOIR [<mailto:valerie.nagadlenoir@beaussais.bzh>]

**Envoyé :** mercredi 17 janvier 2018 10:47

**À :** contact <[contact@pays-stmalo.fr](mailto:contact@pays-stmalo.fr)>

**Objet :** MAIRIE BEAUSSAIS-SUR-MER / Déclaration de projet PA Coutelouche

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint le dossier concernant l'examen conjoint pour la PA de COUTELOUCHE.

La réunion a été fixé au mardi 13 février 2018 à 14h30.

Cordialement.

**Valérie NAGAD LENOIR**

Adjoint administratif

**Commune de BEAUSSAIS SUR MER**

5 bis rue Ernest ROUXEL - PLOUBALAY - 22650 BEAUSSAIS SUR MER

Tel 02 96 82 60 65 - Fax 02 96 27 31 75 - [mairie@beaussais.bzh](mailto:mairie@beaussais.bzh)



Plessis-Balissou • Ploubalay • Trégon  
**BEAUSSAIS SUR MER**